



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël

Question au Gouvernement n° 3915

Texte de la question

## RÉSOLUTION DE L'UNESCO ET LIEUX SAINTS DE JÉRUSALEM

**M. le président.** La parole est à M. Claude Goasguen, pour le groupe Les Républicains.

**M. Claude Goasguen.** Ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères pour lui demander d'expliquer l'inexplicable, à savoir les raisons qui ont conduit la France à voter le 16 avril dernier en faveur d'une résolution présentée par divers pays musulmans au conseil exécutif de l'UNESCO.

Ainsi, depuis cette date, le Mont du Temple à Jérusalem et d'autres édifices religieux juifs situés également à Jérusalem doivent être considérés comme des lieux saints exclusivement musulmans.

Plusieurs questions se posent, monsieur le ministre.

De quel droit l'UNESCO, qui est chargée de la culture – et qui d'ailleurs devrait s'en occuper davantage du côté de la Palestine, avec les manifestations antisémites que l'on connaît – décide de modifier l'Histoire ?

De quel droit l'UNESCO s'arroge-t-elle le droit de prendre une décision politique, laquelle ne peut d'ailleurs qu'envenimer les tensions locales, et ainsi de se substituer au Conseil de sécurité de l'ONU ?

En votant en faveur de cette résolution, monsieur le ministre, vous avez rompu avec toutes les traditions historiques de la France et vous vous êtes isolé de toutes les grandes démocraties occidentales. Je n'ose imaginer les raisons économiques qui vous ont poussé à un tel acte mais, je vous le dis, la France s'est déshonorée (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains*) en participant à une opération de négationnisme culturel qui touche non seulement Israël mais l'ensemble de l'humanité.

Monsieur le ministre, le Mont du Temple n'est pas seulement un des fondements de la culture juive : c'est aussi l'un des fondements de la culture chrétienne. Le Mont du Temple est lié à l'histoire de l'humanité, à toutes nos civilisations sans exception.

Par votre vote, la France a promu l'intolérance. Nous ne l'accepterons pas ! Je souhaite que le Gouvernement puisse, dans les plus brefs délais, rectifier ce vote qui nous a déshonorés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et plusieurs bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères et du développement international.

**M. Jean-Marc Ayrault**, ministre des affaires étrangères et du développement international. Monsieur le député, je vous remercie de m'avoir posé cette question (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains*)

– vous l'avez d'ailleurs fait avec le ton qui vous convient.

Je vous rappelle – mais vous le savez fort bien – que depuis plusieurs années, l'UNESCO examine et approuve annuellement une résolution de ce type.

**M. Bernard Debré.** Ce n'est pas une raison de voter pour !

**M. Jean-Marc Ayrault, ministre.** Je vous invite d'ailleurs à regarder attentivement les textes et à les comparer.

Vous me donnez donc l'occasion de préciser la position de la France et c'est ce que je vais faire. Rien, dans le vote de la France, ne doit être interprété comme une remise en cause de la présence et de l'histoire juives à Jérusalem. Si certaines formulations de cette résolution suscitent des incompréhensions, je le regrette.

**Mme Claude Greff.** C'est important !

**M. Jean-Marc Ayrault, ministre.** En effet, la position de la France sur la question de Jérusalem est claire, ne varie pas et ne variera pas : il s'agit de la défense de la liberté d'accès et de culte à Jérusalem, ville fondamentale pour les trois grandes religions monothéistes et qui appartient à tous les croyants, juifs, chrétiens et musulmans.

**M. Guy Geoffroy.** Ce n'est pas de cela qu'il s'agit !

**M. Jean-Marc Ayrault, ministre.** Comme elle l'a déjà fait par le passé, la France a voté en l'occurrence avec d'autres pays européens pour marquer son attachement au *statu quo* concernant les lieux saints à Jérusalem. Cette position est essentielle dans le contexte actuel de la montée des tensions que vous connaissez et que nous regrettons, ainsi que du blocage des négociations entre Israéliens et Palestiniens.

C'est pourquoi, d'ailleurs, la France a pris une initiative politique difficile puisqu'il s'agit d'organiser le 30 mai une réunion ministérielle afin de trouver des solutions pour rapprocher les différentes positions et retrouver les voies du dialogue. Je vous invite à approuver la démarche de la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3915

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 mai 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [11 mai 2016](#)